

CENTRE DE RECHERCHES
EN HISTOIRE DU DROIT
ET DES INSTITUTIONS

Cahier n° 28

Autour de la Bible de Lobbes (1084)
Les institutions. Les hommes. Les productions

*Actes de la journée d'étude organisée au
Séminaire épiscopal de Tournai, 30 mars 2007*

Textes réunis par
Monique MAILLARD-LUYPAERT et Jean-Marie CAUCHIES

Publié avec le soutien du Fonds Sulzberger

FACULTÉS UNIVERSITAIRES SAINT-LOUIS
BRUXELLES
2007

***Abbaye de Lobbes,
principauté épiscopale de Liège,
Empire et papauté
au tournant des XI^e et XII^e siècles***

Alain MARCHANDISSE

An Mil. Liège ne vit pas sous les terreurs dont l'on affuble habituellement ce millésime, mais sous l'épiscopat d'un grand format du monde médiéval : Notger¹. De famille noble et souabe, membre de la

¹ Sur la personnalité de Notger, un grand classique de l'histoire de Liège : G. KURTH, *Notger de Liège et la civilisation au X^e siècle*, 2 vol., Paris-Bruxelles-Liège, 1905, réimpr. anast. Bruxelles, 1982. Les textes suivants ont contribué à en affiner les contours : J.-L. KUPPER, *Notger de Liège. Un évêque lotharingien aux alentours de l'an mille*, dans *Lotharingia, une région au centre l'Europe autour de l'an Mil. Actes d'un colloque du 24 au 26 mai 1994 à Sarrebruck, organisé par la Chancellerie d'État de la Sarre*, éd. H.-W. HERRMANN et R. SCHNEIDER, Sarrebruck, 1995, pp. 143-154 ; ID., *L'évêque Notger et la fondation de la collégiale Sainte-Croix à Liège*, dans *Haut Moyen Âge. Culture, éducation et société. Études offertes à Pierre Riché*, éd. M. SOT, Paris, 1990, pp. 419-426 ; ID., *Aux lisières de l'Empire. L'évêque Notger de Liège et l'élection de Hugues Capet*, dans *Pouvoirs et libertés au temps des premiers Capétiens*, éd. É. MAGNOU-NORTIER, Cholet, 1992, pp. 97-108 ; ID., *Liège et l'Église impériale, XI^e-XII^e siècles*, Paris, 1981, pp. 116-119, 376-378, 421-425, 434-435 ; ID., *Leodium (Liège/Luik)*, dans *Series episcoporum ecclesiae catholicae occidentalis*, Series 5, *Germania*, t. 1, *Archiepiscopatus Coloniensis*, Stuttgart, 1982, pp. 67-68 ; ID., *Note sur une Vie de l'évêque de Liège Notger*, dans *Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, Paris, 2004, pp. 913-

chapelle impériale, ce qui lui a valu d'accéder au siège épiscopal liégeois, il reçoit en 980 de l'empereur Otton II (R. 961-E. 967-† 983) un privilège d'immunité générale grâce auquel son Église échappe à tout pouvoir comtal, puis, en 985, le comté de Huy, des mains de l'impératrice Théophano, régente pour son fils, mineur, Otton III (R. 983-E. 996-† 1002). Ces quelques mots permettent d'appréhender une bonne part de la réalité politique et religieuse que connaîtra le pays mosan au cours des XI^e et XII^e siècles. Nanti du pouvoir d'ordre et d'une juridiction ecclésiastique protéiforme, le prélat liégeois est à la tête d'un évêché et constitue l'ordinaire d'un ample diocèse, qui, des terres liégeoises, se répand notamment, en des proportions variées, sur les actuels Namurois, Luxembourg, Limbourg et Brabant. Cette charge épiscopale et la terre qui lui est liée, c'est au souverain germanique qu'il les doit, car ce dernier l'a choisi pour monter sur le trône

916 ; ID. et P. GEORGE, *Hagiographie et politique autour de l'an Mil : l'évêque de Liège Notger et l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, dans *Scribere sanctorum gesta. Recueil d'études d'hagiographie médiévale offert à Guy Philippart*, éd. É. RENARD, M. TRIGALET, X. HERMAND et P. BERTRAND, Turnhout, 2005, pp. 441-450 ; J.-L. KUPPER, *La maison d'Ardenne-Verdun et l'Église de Liège. Remarques sur les origines d'une principauté épiscopale*, dans *Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, t. 95, 1981, pp. 201-215 ; ID., *Archéologie et histoire : aux origines de la cité de Liège (VIII^e-XI^e siècle)*, dans *La genèse et les premiers siècles des villes médiévales dans les Pays-Bas méridionaux. Un problème archéologique et historique*, Bruxelles, 1990, pp. 377-389. Synthèses commodées sur Notger dans ID., *Art. Notger*, dans *Lexikon des Mittelalters*, éd. broch., t. 6, Munich, 2003, col. 1288-1290, sur l'Église impériale dans M. PARISSÉ, *Allemagne et Empire au Moyen Âge*, Paris, 2002, pp. 73-75, 83-102, sur Liège à l'époque romane dans A. MARCHANDISSE et M. SUTTOR, *L'histoire du pays mosan à l'époque romane (1000-1250)*, dans *L'art mosan. Liège et son pays à l'époque romane du IX^e au XIII^e siècle*, sous la dir. de B. VAN DEN BOSSCHE, coll. J. BARLET, Liège, 2007, pp. 37-60. Principaux exposés d'ensemble de l'histoire liégeoise : J. LEJEUNE, *La principauté de Liège*, 1^{re} éd., Liège, 1948, 4^e éd., Liège, 1996, spéc. pp. 16-62, 195-197 (et la bibl. mise à jour par C. GAIER, pp. 213-221) ; J.-P. DELVILLE, *Sous les feux de Paris ou de Rome*, dans J. STIENNON et J.-P. DELVILLE, *Liège. Histoire d'une Église*, fasc. 2, *Du X^e au XV^e siècle*, Eckbolsheim-Strasbourg, s.d., pp. 20-38 ; J.-L. KUPPER, *Le village était devenu une cité*, dans *Histoire de Liège*, sous la dir. de J. STIENNON, Toulouse, 1991, pp. 39-52 ; ID., *Portrait d'une cité*, dans *Ibid.*, pp. 74-101 ; ID., *Art. Lüttich*, dans *Lexikon des Mittelalters*, t. 6, col. 25-27 ; ID., *La principauté médiévale*, dans *Histoire de la principauté de Liège*, éd. B. DEMOULIN et J.-L. KUPPER, Toulouse, 2002, pp. 14-38. Les sigles employés plus loin sont : D. : déposé ; E. : empereur ; É. : élu ; I. : intronisé ; R. : roi.

de saint Lambert, comme le voulait la tradition remontant à la fin de l'empire romain, vivifiée par les Francs, par Charlemagne notamment, puis par sa « réincarnation », l'empereur Otton I^{er} (R. 936-E. 962-† 973). S'il est de fait qu'à la mort de Charlemagne, dans les divers États issus du partage de l'empire carolingien en 843, l'autorité royale se trouva progressivement dépouillée de son pouvoir, capté qu'il fut par les comtes, ces officiers publics chargés de l'exercer par délégation royale et qui rendirent leurs fonctions héréditaires au sein de leur lignage aristocratique, le souverain germanique, pour sa part, résista mieux que ses homologues à ce dépeçage et parvint à conserver un plein contrôle sur la désignation des comtes. Au X^e siècle, en Lotharingie, cette région située entre Escaut et Rhin, entre la Frise et la région d'Épinal, qui englobait le diocèse de Liège et constituait, par ailleurs, l'un des cinq duchés qui, dès 925, formèrent la Germanie, l'hérédité des charges publiques relèvera du bon plaisir du souverain ; elle pourra donc être interrompue à tout moment, ce qui n'empêchera pas cet espace de connaître une grande instabilité, des lignages comme les Baldéric ou les Régnier n'ayant de cesse de se dresser contre une autorité royale jugée envahissante. Or, à l'évidence – elle s'imposa au souverain ottonien soucieux de s'implanter durablement dans des brûlots comme la Lotharingie, – à côté de ces turbulents laïcs, il était des personnages singulièrement plus pondérés, des plus respectueux de la fonction royale germanique, par définition dépourvus de descendance légitime et donc dans l'incapacité de rendre leur charge héréditaire, auxquels il suffisait, pour faire pièce à l'avidité territoriale des seigneurs terriens, de conférer d'amples espaces fonciers, abbayes et forteresses, revenus fiscaux et droits publics, voire des comtés tout entiers : les hommes d'Église, en particulier les évêques. C'est très exactement ce qui se produisit pour Notger, au détour d'un chantage par lequel il monnaya son attachement définitif à la cause ottonienne. On l'a dit, dans un premier temps, il bénéficia d'un privilège d'immunité, puis de ce comté hutois d'importance considérable. Investi de responsabilités comtales tant sur les biens de son Église propre que sur ceux d'autrui, il fut le premier prélat à la fois évêque et prince de Liège, détenteur d'une principauté territoriale, mais aussi, semble-t-il, le premier évêque germanique à recevoir un comté tout entier et, à ce titre, le premier représentant liégeois, voire « l'inventeur » en étant le prime dépositaire, de ce système de pou-

voir des plus ingénieux qui fit les beaux jours de l'empire germanique ottonien et salien et que l'on désigne commodément sous l'appellation d'Église impériale.

1048². En faisant de Léon IX (É. 1048-I. 1049-† 1054) le nouveau pontife romain, l'empereur Henri III (R. 1028-E. 1046-† 1056) estima sans doute avoir structuré au mieux la sphère des pouvoirs. Le pape et lui, « les deux moitiés de Dieu » sur terre, étaient appelés à lutter de concert pour éradiquer les plaies flétrissant la société chrétienne. Cette collaboration scellait le caractère sacré de son autorité et accroissait celle-ci sur les gens d'Église. Toutefois, cette vision des choses n'était pas unanimement partagée, en particulier dans l'entourage pontifical où l'on pensait que la réforme devait porter, prioritairement, non pas sur l'inconduite, mais sur ce qui était ressenti comme la cause de celle-ci : la confusion entre le spirituel et le temporel, laquelle permettait au roi de choisir souverainement les dignitaires ecclésiastiques, en deux mots comme en cent, l'Église impériale. À la mort d'Henri III, en 1056, les relations entre Rome et l'Empire s'altérèrent progressivement. Si, en 1054, l'empereur avait encore présidé à la désignation du pape Victor II, l'élection de son successeur, Étienne IX († 1058), trois ans plus tard, se fit sans que l'impératrice régente, Agnès de Poitou, ne soit avertie, avant que, de nouveau, en 1059, Nicolas II (É. 1058-I. 1059-† 1061) ne ceigne la tiare avec l'accord du jeune Henri IV (R. 1054-E. 1084-† 1106). En 1061, l'avènement d'Alexandre II († 1073) suscita la désignation d'un antipape parce que les cardinaux avaient omis de faire confirmer leur choix par l'Empire ; de courte durée, ce schisme n'en constitua pas moins un nouvel hiatus dans la traditionnelle communion des pouvoirs impérial et pontifical. La formule qui dit de lui qu'il s'occupait du pape « comme un maître nourrit son âne à l'écurie » qualifie on ne peut mieux la personnalité et le rôle primordial à la curie de l'un des réformateurs qui se tenaient aux côtés d'Alexandre II, à savoir Hildebrand, lui aussi bientôt élevé au souverain pontificat, sans l'assentiment du roi de Germanie et sous le nom célèbre de Grégoire VII (É.I. 1073-† 1085). Sa doctrine, ramassée en

² Ce paragraphe est principalement fondé sur la synthèse, que je juge de très bonne facture, de F. RAPP, *Le Saint Empire romain germanique. D'Otton le Grand à Charles Quint*, Paris, 2000, pp. 129-153.

quelques sentences lapidaires dans un document appelé *Dictatus papae*, dont le credo était que l'ordre sacerdotal et la cime de celui-ci, le pape, sont les seuls détenteurs d'un pouvoir auquel l'ordre laïque n'a d'autre choix que de s'abandonner, ne pouvait créer qu'un gouffre insondable entre Rome et Henri IV, un roi certes bouillant, mais surtout totalement pénétré de sa mission impériale. Après avoir vainement tenté de doubler l'Église impériale d'un autre atout politique, en l'occurrence un domaine privilégié en Saxe, placé sous sa seule autorité, le roi procéda à de nouvelles désignations épiscopales en 1075, ce qui, immanquablement, mit le feu aux poudres, même si, dans un premier temps, il fit mine de s'amender et Grégoire VII de se montrer magnanime. Toutefois, le 24 janvier 1076, à Worms, les hostilités sont ouvertes et la rupture est bientôt consommée : le pape est déposé ; il en ira bientôt de même pour Henri IV, qui est aussi excommunié. Afin d'éviter une rencontre potentiellement désastreuse entre le pape et la haute noblesse impériale, prête à se détourner de lui, là où, en revanche, le haut clergé, pour une bonne part, lui accordait un réel soutien, Henri IV choisit de franchir les Alpes en janvier 1077, au plus froid de l'hiver, et, épisode célèbre s'il en est, de venir implorer la clémence du pape, qui résidait alors au château de Canossa. S'estimant libéré des sentences pontificales, le souverain germanique reste aux prises avec les « grands » de ses États, en particulier avec celui qu'ils lui substituèrent, en mai 1077 : le duc de Souabe et antiroi Rodolphe de Rheinfelden (R. 1077-† 1080). En 1080, alors qu'il sommait le pape de les condamner, Henri IV se vit de nouveau excommunié. Ce faisant, Grégoire VII s'aliéna nombre de prélats, qui le déposèrent en juin 1080, tandis qu'Henri IV désignait un antipape, le futur Clément III (É. 1083-I. 1084-D. 1099-† 1100), qui le couronna empereur à Rome, à Pâques 1084. Débarrassé de Grégoire VII, décédé quelques mois plus tard, Henri n'en est pas moins toujours confronté au plus grand des tumultes dans l'Empire. Urbain II (É. 1088-† 1099) et Pascal II (É.I. 1099-† 1118), deux papes français, successeurs de Grégoire VII, allaient se montrer aussi implacables que ce dernier, le premier explicitant une nouvelle fois, en lançant le premier appel à la croisade, que c'est bien le pape qui conduit désormais le monde chrétien. Henri (R. 1099-E. 1111-† 1125), le fils d'Henri IV, couronné roi en 1099, n'en décide pas moins de rallier la cause pontificale et dépose son père, qui meurt en 1106. Toutefois, Henri V (1106-1125)

finit par s'emparer de la personne du pape après avoir repoussé un accord pourtant conclu à Sutri le 4 février 1111, lequel séparait spirituel et temporel en tranchant les liens unissant épiscopat et Empire et, par suite, rendait totalement inutile l'investiture impériale des évêques. Pascal II se voit alors forcé d'accorder sa pleine reconnaissance de l'investiture laïque, puis la couronne impériale à Henri V. Bien évidemment, en 1112, ces concessions faites sous la contrainte sont prestement annulées et l'empereur, confronté à une très forte opposition en Allemagne, est excommunié en 1115. Ses tentatives pour forcer Pascal II et ses successeurs à une nouvelle capitulation sont vaines et, face à ces derniers, dont l'autorité est partout reconnue, l'antipape Grégoire VIII (É. 1118-D. 1121-† 1137) fait figure de fantoche. Il faudra attendre 1122 pour qu'un concordat, celui de Worms en l'occurrence, fameux entre tous, soit trouvé avec l'aide des princes germaniques. Henri V renonce à toute intrusion dans l'élection et la consécration des évêques, à leur investiture par la crosse et l'anneau, ainsi qu'aux biens subtilisés à l'Église par son père et lui, mais obtient du pape Calixte II (É.I. 1119-† 1124) le droit d'assister aux élections des évêques allemands, sur lesquelles il ne pourra influencer en usant de violence et de simonie, et, selon des modalités variables en fonction des régions concernées, de les investir par le sceptre.

1075-1119. Les deux évêques qui occupent le trône de saint Lambert au plus fort de la Querelle des investitures, Henri I^{er} de Verdun (1075-1091) et Otbert (1091-1119), se doivent d'être évoqués de concert car ils furent de parfaits représentants de l'Église impériale, en particulier le second. À l'image de son prédécesseur, l'évêque Théoduin de Bavière (1048-1075), auquel la principauté de Liège est redevable de la première charte de libertés accordée dans l'espace germanique, en l'espèce la justement célèbre charte de Huy du 26 août 1066³, Henri de Verdun⁴, un membre de la famille d'Ardenne-Verdun,

³ Sur Théoduin, voir KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, pp. 134-135, 426-427, 442-443, 466-467 ; ID., *Leodium (Liège/Luik)*, pp. 72-73. Sur la charte de Huy, l'on consultera les travaux d'A. JORIS, en particulier : *La ville de Huy au Moyen Âge. Des origines à la fin du XIV^e siècle*, Paris, 1959, pp. 107-127, 479-484 ; *Huy et sa charte de franchise, 1066. Antécédents, signification, problèmes*, Bruxelles, 1966 ; *Huy, ville médiévale*, Bruxelles, 1965, pp. 37-51. Exposé d'ensemble dans ID., *Art. Huy*, dans *Lexikon des Mittelalters*, t. 5, col. 239-240.

sera lui aussi à l'origine d'une première. En effet, le 27 mars 1081, le prélat, dont l'une des missions comtales, d'essence royale, était de maintenir ou de rétablir l'ordre, instaure, pour l'ensemble du diocèse de Liège, la « Paix de Dieu », première du genre pour tout l'espace germanique. Plus précisément, avec le concours des seigneurs de son diocèse, il prescrit une trêve de Dieu consistant en une interdiction de porter les armes et de se livrer à des actes de violence (incendie, agression, brigandage), tout particulièrement de se battre à certaines époques de l'année, prescription à laquelle le prince-évêque haut-justicier entend faire réprimer toute atteinte avec la plus extrême vigueur. Cette juridiction s'appliquait pratiquement à tous les ressortissants du diocèse de Liège, en ce compris les princes, notamment le duc de Basse-Lotharingie, futur duc de Brabant, qui admirent difficilement l'infinie supériorité sur les dynastes diocésains et l'instrument de puissance conforme à l'Église impériale que le prince-évêque se voyait conférer par la paix : ils tentèrent de s'y soustraire. À propos de l'évêque Otbert⁵, auparavant membre du chapitre cathédral liégeois, mais surtout de l'entourage du roi Henri IV, à qui il doit son trône,

⁴ À son propos, voir KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, pp. 135-138, 387-390, 458-463, 498 ; ID., *Leodium (Liège/Luik)*, pp. 73-74. Sur la paix, voir l'étude désormais classique d'A. JORIS, *Observations sur la proclamation de la Trêve de Dieu à Liège à la fin du XI^e siècle*, dans *Recueils de la Société Jean Bodin*, t. 14, 1962, pp. 503-545 (réimpr. dans ID., *Villes. Affaires. Mentalités. Autour du pays mosan*, éd. C. GAIER, J.-L. KUPPER et A. MARCHANDISSE, Bruxelles, 1993, pp. 314-344), à laquelle l'on ajoutera ID., *Le plus ancien verdict de la Paix de Liège : la condamnation d'Aubert le Manchot (1086)*, dans *Hommage au professeur Paul Bonenfant (1899-1965)*, Bruxelles, 1965, pp. 35-46. Synthèse dans J.-L. KUPPER, *Art. Henri I^{er}*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 23, Paris, 1989, col. 1166-1167.

⁵ Sur Otbert et sur la vente à réméré de Bouillon qui lui fut faite, voir ID., *Liège et l'Église impériale*, pp. 138-141, 242-244, 295-296, 390-396, 428-429, 498 ; H. PIRENNE, *Art. Otbert*, dans *Biographie nationale de Belgique*, t. 16, Bruxelles, 1901, col. 356-363 ; KUPPER, *Leodium (Liège/Luik)*, pp. 74-75 ; ID., *Otbert de Liège : les manipulations monétaires d'un évêque d'Empire à l'aube du XI^e siècle*, dans *Le Moyen Âge*, t. 86, 1980, pp. 353-385 ; ID., *Le financement de la première croisade*, dans *Le temps des croisades*, Bruxelles, 1996, pp. 18-23. Toponymes mentionnés plus bas : Clermont-sous-Huy (Belgique, pr. Liège, arr. Huy, comm. Engis) ; Couvin (Belgique, pr. Namur, arr. Philippeville, comm. Couvin) ; Bouillon (Belgique, pr. Luxembourg, arr. Neufchâteau, comm. Bouillon).

l'on a évidemment envie de souligner l'exceptionnel opportunisme qui fut le sien lorsqu'il finança la croisade du duc de Basse-Lotharingie Godefroid de Bouillon (1087-1100) en lui achetant – après avoir acquis les châteaux de Clermont et de Couvin, – à grands frais et au prix notamment de manipulations monétaires, le fief et la forteresse de Bouillon, symbole de la puissance ducale et verrou au sud de la principauté. Mais, on l'a dit, c'est surtout la qualité d'évêque impérial partagée par Otbert et Henri de Verdun qui doit être mise en exergue. Ce dernier prendra le parti du roi, ce qui l'amena notamment à cautionner la déposition du pape, lors de l'assemblée de Worms de janvier 1076. Pourtant, cet évêque modéré, qui souhaitait ardemment l'issue du conflit, par surcroît favorable à une véritable Réforme, se réconcilia avec Rome en octobre, avant de se quereller de nouveau violemment, en 1078, avec un Grégoire VII qui entendait intervenir dans les affaires liégeoises, en l'occurrence lever une condamnation épiscopale à l'encontre d'un diocésain. La nouvelle excommunication d'Henri IV en 1080 suscita une nouvelle prise de position épiscopale favorable au souverain germanique. Henri de Verdun fut de ceux qui assistèrent au synode de Mayence d'avril-mai 1085, au cours duquel la déposition du pape et l'élévation de Clément III furent confirmées, ce qui n'empêcha pas l'évêque de Liège de figurer en bonne place parmi les évêques qui, manifestement, aspiraient à la fin du schisme. Dès 1092, les prises de position d'Otbert, plus radicales que celles de son prédécesseur et directement inspirées par l'empereur, sont à mettre en relation avec des événements qui, un temps, donnèrent à croire à Henri IV qu'il avait partie gagnée dans sa lutte contre le sacerdoce. L'évêque débuta son épiscopat par ce qu'il s'était engagé à accomplir pour en être investi, à savoir expulser les abbés partisans du pape, tout spécialement son ancien précepteur, Bérenger, abbé de Saint-Laurent, et, quelque temps plus tard, Thierry II, titulaire de ce véritable nid de « grégoriens » qu'était l'abbaye de Saint-Hubert, et à y installer, tout comme à Saint-Trond, Florennes et Brogne, des créatures dociles⁶.

⁶ Sur ces questions, parmi la bibliographie mentionnée dans les travaux référencés à la n. 5, signalons É. DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, 2^e éd., t. 2, *La formation de l'Église médiévale*, Bruxelles, 1948, pp. 204-213. Saint-Hubert (Belgique, pr. Luxembourg, arr. Neufchâteau, comm. Saint-Hubert) ; Saint-Trond (Belgique, pr. Limbourg, arr. Hasselt, comm. Saint-Trond) ; Florennes (Belgique,

Ces actes lui valurent, en 1095, d'être frappé d'une excommunication parfaitement inefficace, par le pape Urbain II, une sentence renouvelée le 22 octobre 1106 par Pascal II, mais levée trois semaines plus tard. On le voit, puissamment soutenu à Liège, Otbert se conformera scrupuleusement et en toute circonstance aux injonctions de son maître Henri IV, y compris lorsqu'il sera déposé par son fils Henri V, puis, avec la même fidélité, aux vues de ce dernier, mais après la victoire, en 1106, au pont de Visé, d'une large coalition à laquelle appartenait le prélat sur le nouveau souverain germanique et la mort, à Liège, de l'empereur déchu. Avec Worms, on le sait, la Querelle connaîtra quelque répit. Mais un politique de la trempe de l'empereur Frédéric I^{er} Barberousse (R 1152-E. 1155-† 1190), servi par un Henri II de Leez (1145-1164)⁷, cet évêque de Liège qui fut la dernière figure impériale marquante du XII^e siècle, sera, on s'en doute, en mesure de tirer le meilleur parti possible de la marge de manœuvres que lui offrait le Concordat pour gérer le choix des évêques germaniques.

Venons-en à présent, plus spécifiquement, à la position, au sein de cette Église liégeoise, impériale et régulièrement anti-pontificale des XI^e et XII^e siècles, de l'abbaye de Lobbes, laquelle, comme chacun sait, officiellement depuis 889, appartenait au territoire liégeois, mais relevait, au spirituel, de Cambrai, ce qui signifie que l'abbé, le vassal, était nommé, investi par son seigneur l'évêque de Liège, et béni, consacré par celui de Cambrai⁸.

pr. Namur, arr. Philippeville, comm. Florennes) ; Brogne (Belgique, pr. Namur, arr. Namur, comm. Mettet).

⁷ À son propos, voir principalement KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, pp. 167-172, 244-246, 284-285, 297, 371-372, 429-432, 443, 476-478, 499, 524 ; ID., *Leodium (Liège/Luik)*, pp. 78-79 ; ID., *Raoul de Zähringen, évêque de Liège, 1167-1191. Contribution à l'histoire de la politique impériale sur la Meuse moyenne*, Bruxelles, 1974, pp. 6-9. Synthèse dans ID., *Art. Henri de Leez, ou de Leyen*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 23, Paris, 1989, col. 1162-1164.

⁸ A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII^e-XI^e siècles). Contribution à l'histoire religieuse des campagnes du Haut Moyen Âge*, Sigmaringen, 1985, pp. 111-113 ; KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, pp. 273 n. 359, 354 n. 10 et, plus largement, pp. 353-359 ; J. WARICHEZ, *L'abbaye de Lobbes, depuis les origines jusqu'en 1200. Étude d'histoire générale et spéciale*, Louvain-Paris, 1909, pp. 153-154. (Ce dernier ouvrage est ancien ; il n'en est pas moins fondé sur les sources, ce qui lui permet de conserver une certaine valeur.)

En termes institutionnels, il apparaît tout d'abord que l'abbé de Lobbes occupe une position prééminente au sein de la principauté de Liège. Ainsi, en vertu d'un privilège ancien dont les sources attribuent l'octroi à l'évêque Éracle (959-971), dans la seconde moitié du X^e siècle, au sein du synode épiscopal mixte⁹ le prélat lobbain bénéficie d'une *prerogativa*, laquelle lui offre la *prima vox*, c'est-à-dire le droit de parler directement après l'évêque, sur les plans temporel comme spirituel, hormis en ce qui regarde l'élection de ce dernier. Cette prérogative se matérialise, symboliquement, par le fait que l'abbé de Lobbes occupe le siège situé directement à côté de celui du prélat liégeois¹⁰. Même si ceci n'a peut-être aucun rapport avec cela, il convient d'ajouter que la meilleure description du synode épiscopal liégeois que nous possédions est fournie par une source lobbaine, le *De fundatione et lapsu monasterii Lobiensis*, que l'on peut dater de la fin du XII^e siècle¹¹. Dans la même ligne d'idées, l'on soulignera encore que, bien avant que ne soit révélé par les sources, sous le règne du prince-évêque Henri de Gueldre (1247-1274), dans le troisième quart du XIII^e siècle, un vicaire épiscopal liégeois au plein sens du terme, c'est-à-dire un fonctionnaire temporaire, chargé de remplir certaines fonctions épiscopales en matière d'administration religieuse lorsque le prélat est absent¹², l'abbé de Lobbes apparaît comme un véritable *vicarius episcopi*, titre qui lui permet, de la même façon, lors des fêtes religieuses et en l'absence de l'évêque de Liège, de célébrer les offices liturgiques à sa place¹³. J'ajoute que la forme la plus primitive de vicariat épiscopal liégeois, appelée choréépiscopat, sorte de

⁹ Il s'agit de la *curia* plénière formée de la *curia* restreinte – les officiers auliques du prince, quelques nobles, des *ministeriales*, les principaux auxiliaires religieux du pouvoir et dignitaires ecclésiastiques de la ville de Liège –, augmentée des dignitaires nobles et ecclésiastiques du diocèse, une vaste assemblée qui détient une compétence très large, liée à tout ce qui relève du pouvoir épiscopal, en matière d'administration, de gouvernement, d'enseignement, de justice gracieuse et contentieuse (KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, pp. 211-289).

¹⁰ *Ibid.*, p. 270 ; WARICHEZ, *L'abbaye de Lobbes*, pp. 152-153. Sur Éracle, voir KUPPER, Leodium (*Liège/Luik*), pp. 66-67 (et bibl.).

¹¹ *Id.*, *Liège et l'Église impériale*, p. 271.

¹² A. MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale à Liège aux XIII^e-XIV^e siècles. Étude de politologie historique*, Genève, 1998, pp. 323-325.

¹³ KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, p. 254 n. 250.

coadjuterie de l'épiscopat dans l'exercice de ses prérogatives épiscopales attestée à Liège dans le courant du VIII^e siècle, sera, avec le Liégeois Béricon, incarnée par un moine de Lobbes, Theutère, sous le règne de l'évêque Francon (858-901), dans la seconde moitié du IX^e siècle¹⁴.

Sur un plan plus humain, l'on constate par ailleurs que l'abbaye de Lobbes a exercé une influence sous-jacente non négligeable dès lors qu'il s'est agi, pour l'évêque de Liège, de choisir les membres de son entourage, ses conseillers les plus intimes. L'on se bornera à mentionner quelques personnages représentatifs. Un des plus proches collaborateurs de Notger, tout d'abord : Hériger, moine puis abbé de Lobbes, un chroniqueur connu pour être l'un des hommes les plus savants de son temps. Et puis l'ami d'enfance et principal conseiller de l'évêque Wazon (1042-1048), Olbert († 1048), l'un des élèves d'Hériger, lui aussi moine à Lobbes, qui alla étudier en France, se rendit à Worms, où il assista Burchard dans la rédaction de son célèbre *Décret*, puis regagna Lobbes et se vit confier la gestion et la réforme des abbayes de Gembloux et de Saint-Jacques. Cet homme épris de réforme, à l'image de Wazon, qui contribua à l'élaboration d'un texte favorable, d'une part, tout à la fois à l'indépendance du pouvoir spirituel et au devoir d'obéissance à l'empereur, opposé, d'autre part, à une primauté pontificale niant l'autorité épiscopale, n'espéra pas pour autant la fin de l'Église d'Empire et eut pour disciple l'un des principaux thuriféraires de la cause impériale : Sigebert de Gembloux († 1112). L'on mentionnera encore un proche de l'évêque Théoduin et ami d'enfance de l'abbé Thierry I^{er} de Saint-Hubert, ancien moine de Lobbes : Anselme, chanoine puis doyen de Saint-Lambert, par ailleurs l'une des personnalités les plus influentes au sein de la *curia* épiscopale. Il pourrait lui aussi avoir été formé à Lobbes¹⁵. Enfin, l'abbé Léon de Lob-

¹⁴ *Ibid.*, p. 253 ; DIERKENS, *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse*, pp. 111 et n. 173, 115. Sur Francon, voir KUPPER, *Leodium (Liège/Luik)*, pp. 59-60 (et bibl.).

¹⁵ Voir principalement ID., *Liège et l'Église impériale*, pp. 240-242, 258 n. 272, 379-380, 396-397. Sur Hériger, voir encore DIERKENS, *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse*, pp. 124-125 ; KURTH, *Notger*, t. 1, pp. 54, 87, 89, 173-174, 267-268 ; J.-L. KUPPER, *Art. Heriger*, dans *Lexikon des Mittelalters*, t. 4, col. 2156 (et la bibl.). Sur Olbert, voir A. BOUTEMY, *Un grand abbé du XI^e siècle*,

bes, qui participa fréquemment et activement aux synodes épiscopaux, sera l'un des proches du troisième successeur d'Otbert, Alexandre I^{er}. Il interviendra d'ailleurs, en faveur de ce dernier, auprès du pape Innocent II (É.I. 1130-† 1143), qui reprochait au prélat liégeois de ne pas être venu répondre, devant lui, des crimes de simonie dont il était accusé, mais il ne pourra empêcher sa déposition au concile de Pise, en 1135¹⁶.

Compte tenu de leur position dans l'ombre du pouvoir épiscopal et de leur implication dans le processus de décision politique, abbés et moines de Lobbes se devaient d'incarner une véritable excellence intellectuelle, laquelle, bien évidemment, participa de l'exceptionnelle réputation affichée en la matière par l'école de Lobbes, le dispositif pédagogique liégeois, qui n'est rien moins qu'un ensemble de centres de formation pour l'épiscopat impérial, et l'étude des lettres sacrées se révélant inextricablement liés, dans le diocèse de Liège, au système de l'Église impériale¹⁷.

Autre pilier pour cette Église d'Empire, qui est aussi l'un des traits dominants de l'abbaye de Lobbes dans l'espace principautaire à l'époque qui nous intéresse : la Réforme religieuse¹⁸. Dans le premier

Olbert de Gembloux, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 41, 1934, pp. 43-85 (cité par KUPPER, *op. cit.*). Sur Anselme, voir ID., *Les Gesta pontificum Leodicensis Aecclesiae du chanoine Anselme*, dans *Problématique de l'histoire liégeoise*, Liège, 1981, pp. 30-31. À propos de Wazon et de Thierry I^{er} de Saint-Hubert, voir, pour le premier, ID., *Liège et l'Église impériale*, pp. 129-133, 384-387, 512-517 ; ID., *Leodium (Liège/Luik)*, pp. 71-72 ; synthèse et bibliographie dans ID., *Art. Wazo*, dans *Lexikon des Mittelalters*, t. 8, col. 2082-2083, pour le second, A. DESPY-MEYER et P.P. DUPONT, *Abbaye de Saint-Hubert*, dans *Monasticon belge*, t. 5, *Province de Luxembourg*, Liège, 1975, pp. 32-36. Gembloux (Belgique, pr. Namur, arr. Namur, comm. Gembloux).

¹⁶ KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, pp. 164 et n. 299, 272 n. 355. Sur l'évêque Alexandre I^{er}, voir ID., *Ibid.*, *passim* ; ID., *Leodium (Liège/Luik)*, pp. 76-77 ; synthèse et bibliographie dans ID., *Art. A.I.*, dans *Lexikon des Mittelalters*, t. 1, col. 375.

¹⁷ ID., *Liège et l'Église impériale*, pp. 375-380.

¹⁸ Sur ce qui suit, voir *Ibid.*, pp. 122-123, 356-357, 359-365, 493 n. 25 ; DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, 2^e éd., t. 2, pp. 188-189 ; WARICHEZ, *L'abbaye de Lobbes*, pp. 69-72, 84-91 ; U. BERLIERE, *Abbaye de Lobbes*, dans *Monasticon belge*, t. 1, *Provinces de Namur et de Hainaut*, Maredsous, 1897, pp. 212-213. Sur Richard de Saint-Vanne, voir l'ouvrage classique de H. DAUPHIN, *Le bienheureux Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun, † 1046*,

quart du XI^e siècle, l'évêque Wolbodon (1018-1021), digne successeur des prélats liégeois du X^e siècle qui avaient manifesté un réel intérêt pour un premier élan réformateur venu de Gorze, une abbaye du diocèse de Metz, accordera tout son soutien à une réforme initiée par l'abbé Richard de Saint-Vanne, à Verdun (1004-1046), réforme qui mettait en exergue l'ordre, l'obéissance, l'étude, et était donc à la fois favorable à l'Église impériale et au redressement monastique, tout en n'altérant pas les pouvoirs épiscopaux. En 1020, par la volonté conjointe des prélats liégeois et cambraisien, Richard deviendra abbé de Lobbes après que son prédécesseur, Ingobrand, jugé trop séculier et prodigue du bien de son abbaye, en ait été expulsé. L'on ajoutera qu'Olbert de Gembloux, issu de Lobbes, se verra confier par Wolbodon l'abbaye liégeoise de Saint-Jacques ; il y introduira des moines fidèles à la pensée richardienne. De même, en 1055, c'est un disciple de Richard, Thierry de Lobbes, qui deviendra l'abbé Thierry I^{er} de Saint-Hubert, des œuvres de l'évêque de Liège Théoduin de Bavière. En 1032, un autre prince liégeois, Réginard (1025-1037), amena Richard à renoncer à Lobbes, laquelle abbaye fut alors confiée à un autre Richardien prénommé Hugues. Ces deux démarches réformatrices d'origine lotharingienne incarnées par de fortes individualités, en parfaite adéquation avec les autorités épiscopale et impériale, et étroitement liées à l'Église impériale, seront suivies, vers la fin du XI^e siècle, assez tardivement en somme, dans le diocèse de Liège, par une réforme bourguignonne, issue de Cluny, soutenue par Henri de Verdun puis par Otbert. Elle y progressera parce que les abbayes liégeoises assujetties à ce mouvement qui n'est ni anti-impérial, ni grégorien à part entière, seront préservées de l'exemption de Cluny et de ses monastères par rapport aux évêques et de leur rattachement direct à Rome. Ces établissements d'observance ou affiliés, sur lesquels seule une autorité morale s'exercera de la part du chef de l'ordre, adopteront les usages nouveaux tout en ne se soumettant pas à Cluny. Aussi bien Léon, premier abbé clunisien d'une abbaye de Lobbes réformée en 1130-1131, au terme d'une âpre résistance qui valut notamment à ses prédécesseurs, Walter et Liézon, le premier d'être suspendu par le

Louvain-Paris, 1946. Sur les évêques Wolbodon et Réginard, voir KUPPER, *Liège et l'Église impériale, passim* ; ID., *Leodium (Liège/Luik)*, pp. 69-71.

légal pontifical, Mathieu, cardinal-évêque d'Albano (1129), le second de devoir se rendre à Rome pour obtenir la validation de son élection par le pape Honorius II (É.I. 1124-† 1130), vient-il solliciter l'investiture de l'évêque de Liège et lui prêter serment de fidélité.

D'un point de vue plus spécifiquement politique, l'évêque Otbert ne cessera d'intervenir dans les affaires lobbaines. À l'image de son prédécesseur et au détriment des moines, il prendra le parti d'Arnoul, un abbé de Lobbes qui l'avait soutenu dans sa lutte contre Bérenger de Saint-Laurent et ses alliés hubertins. Il apportera ensuite tout son appui, certes là encore positivement intéressé, en terme politique comme pécuniaire, à l'abbé Foucard, qui déplorait l'appauvrissement de l'abbaye en raison des déprédations causées au cours des guerres entre Henri IV et le comte de Flandre, par les avoués et les noblaillons locaux, sur les terres commises à leur garde pour les uns, dans les domaines abbaciaux voisins de leurs demeures pour les autres. Lorsque l'abbé Ingobrand de Saint-Hubert, soutenu par son frère, châtelain de Thuin et avoué de Lobbes, tenta de s'accaparer les fonctions abbatiales détenues par Foucard, l'évêque de Liège fera en sorte que l'intrus n'obtienne que la prévôté de l'abbaye¹⁹. L'attitude qui fut celle d'Otbert – mais l'on pourrait aussi évoquer d'autres princes, avant lui –, est doublement et excellemment exemplative. Elle laisse entendre tout d'abord que si l'évêque de Liège des XI^e et XII^e siècles préfère l'*ordo canonicus*, ces clercs « épiscopètes » qui favorisent son action et jouissent largement de son soutien, aux moines « épiscopuges », car vivant en marge de l'Église, il n'en rejette pas pour autant le monachisme et, bien plus, s'efforce de dominer non seulement les abbayes du patrimoine de saint Lambert, mais, plus largement, celles de l'ensemble du diocèse, et s'y montre des plus jaloux d'une autorité quasiment discrétionnaire qui lui permet notamment d'intervenir dans le choix, la nomination et la déposition des abbés. Il en ira de même, et ce n'en est que plus remarquable, pour les établissements qui, comme Lobbes ou Saint-Trond, relèvent de lui exclusivement au temporel ou au spirituel. Certaines abbayes, Saint-Hubert, Brogne, s'efforceront dès lors d'échapper à la tutelle épiscopale et, par-delà, à

¹⁹ WARICHEZ, *L'abbaye de Lobbes*, pp. 76-82 ; BERLIÈRE, *Abbaye de Lobbes*, pp. 210-212.

celle de l'empereur, ou tout au moins de la secouer, de la circonscrire, notamment en se rapprochant du pape, une dynamique à laquelle les évêques, très au fait de l'importance majeure des abbayes pour leur puissance, tenteront de faire pièce, un processus qui connaîtra bien évidemment son paroxysme sous le règne du plus « impérialiste » des évêques de Liège : Otbert²⁰. Sur un autre plan, si ce dernier eut à cœur de s'investir vigoureusement dans la question lobbaine, c'est sans doute, pour une part considérable, parce qu'il découvrit que l'abbaye partageait avec lui une même fidélité inébranlable envers la cause impériale, celle d'Henri IV en l'occurrence²¹. L'on ne peut tenir pour anodin le fait que, au sein de cette abbaye, qui, en 1053, comme nombre de monastères dépendant de l'évêque de Liège, vassal de l'empereur, subit les attaques du comte de Hainaut-Flandre, dans le cadre du conflit qui l'opposait à Henri III, et qui, en 1101, reçoit d'Henri IV un diplôme de protection et de confirmation des privilèges antérieurs²², quelque formule diplomatique date un acte de vente, en 1100, *tempore Henrici imperatoris quo a papa Paschali discordante episcopus Cameraco defuit*²³, et que, de la même manière, le colophon

²⁰ KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, pp. 353-359.

²¹ Sur les relations entre le souverain germanique et Lobbes, l'apport de H. SEIBERT, *Abtserhebungen zwischen Rechtsnorm und Rechtswirklichkeit. Formen der Nachfolgeregelung in lothringischen und schwäbischen Klöstern der Salierzeit (1024-1125)*, Mayence, 1995, me semble assez mince.

²² *Die Urkunden der deutschen Könige und Kaiser*, t. 6, *Die Urkunden Heinrichs IV.*, 2^e part., éd. D. VON GLADISS, Weimar, 1959, pp. 632-634, n° 468 ; WARICHEZ, *L'abbaye de Lobbes*, pp. 72-73, 81.

²³ *Ibid.*, p. 80 et n. 3. Il s'agit d'un acte de vente par les moines de Lobbes aux dénommés Benzo de Hermes, Oda, son épouse, et ses enfants. L'abbaye est représentée par l'abbé Fulcard. La vente, faite par nécessité, concerne un bien de l'abbaye situé à Moringhem (France, dép. Pas-de-Calais, arr. Saint-Omer, cant. Saint-Omer-Nord). L'acte est édité par J.-F. MIRAEUS et A. FOPPENS, *Opera diplomatica et historica*, t. 1, Louvain, 1723, col. 672 et T. LEJEUNE, *Monographie archéo-historique de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre à Lobbes (654-1794)*, dans *Documents et Rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'Arrondissement judiciaire de Charleroi*, t. 12, 1883, p. 311-312 n. 15. Mentions dans WAUTERS, t. 1, p. 617 et dans *Thesaurus Diplomaticus*, n° 3651. Je remercie vivement mon ami Ph. DEMONTY, qui a copieusement enrichi mon information à propos de ce document.

de la Bible de Lobbes²⁴ date la confection de cette dernière de l'année 1084, *Rege Henrico eque Henrici cesaris filio iam trienni obsidione urbe(m) roma(m) graviter premente. concluso in ea Gregorio papa q(u)i (et) Holdebrand(us) sibi rebellione*²⁵. Au plus fort de la Querelle des investitures, Lobbes apparaît bien comme une abbaye toute dévouée à l'empereur germanique.

Nul doute que, sur la question précise de la fidélité lobbaine à l'empereur comme sur le reste, l'étude des rapports de l'abbaye hainuyère avec Cambrai, l'analyse du contenu de sa bibliothèque, celle d'un texte biblique qui, à n'en pas douter, fut l'un de ses fleurons, de même que le décryptage, au sein du manuscrit qui en est l'écrin, du colophon et de l'iconographie, des démarches scientifiques qui ont pour résultats les textes réunis dans le présent volume, offriront de luxuriantes gerbes d'informations nouvelles.

²⁴ La dernière contribution de valeur sur cette œuvre est contenue dans *Canossa 1077. Erschütterung der Welt. Geschichte, Kunst und Kultur am Anfang der Romanik*, t. 2, *Katalog*, sous la dir. de C. STIEGEMANN et M. WEMHOFF, Munich, 2006, pp. 357-358, n° 460.

²⁵ Édition : F. MASAI et M. WITTEK, *Manuscrits datés conservés en Belgique*, t. 1, 819-1400, Bruxelles-Gand, 1968, pp. 17-18 ; KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, p. 390 n. 44 ; WARICHEZ, *L'abbaye de Lobbes*, p. 78. M. L. REYNHOUT donne ici même les éléments d'une interprétation différente, qui n'a plus rien d'impériale, du colophon – je lui dois de chaleureux remerciements pour m'avoir fait connaître son texte en avant-première. La question est donc loin d'être close...